



Bulot de Manche Ouest

2011

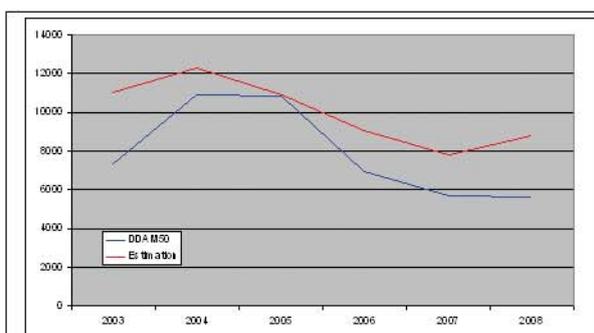
Pêcherie des eaux côtières.

Unique métier : casier à bulot

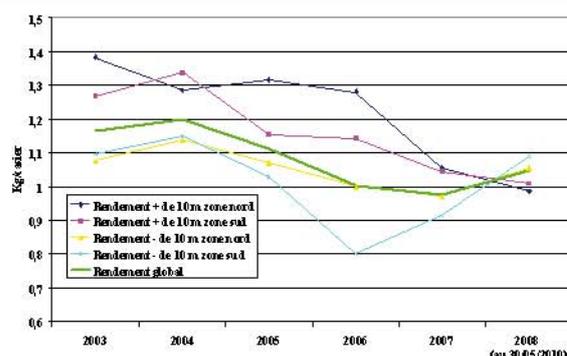
La France est le seul exploitant (à l'exception d'un bulotier jersiais, dont les débarquements sont effectués à Granville) : 10-12 000 t / an, 150 navires environ

Le stock exploité est géographiquement localisé à l'intérieur du golfe normando-breton, autour des îles anglo-normandes. Il s'agit d'une espèce gérée localement par un système de licences de pêche piloté par les comités régionaux des pêches maritimes breton et bas-normand : 43 licences sont attribuées sur le périmètre du département des Côtes d'Armor, 27 dans l'Ille et Vilaine et 82 en Basse-Normandie (côte ouest du Cotentin). Les débarquements sont globalement assez mal estimés, car le circuit de commercialisation ne passe majoritairement pas par les criées et les statistiques officielles issues des documents déclaratifs (fiches de pêche, s'agissant d'unités de petites tailles) sont difficilement exploitables. Il n'est donc pas possible de dégager des tendances et diagnostics à partir de ces données.

Pour la partie bas-normande uniquement, un échantillon de 32 navires référents, pour lesquels les données sont jugées fiables, a été utilisé afin d'obtenir des indices de production et d'effort sur la période 2003-2008. L'analyse des captures et rendements sur cette période montre que la baisse de la production observée de 2003 à 2007 semble stoppée (légère reprise en 2008). Parallèlement, l'effort de pêche, stable de 2003 à 2005, montre une baisse de 15% (en nombre de casiers mis à l'eau), baisse qui se poursuit en 2008. De ce fait, on observe une stabilisation des rendements en 2006 et 2007, et une légère reprise en 2008 semble s'amorcer. Depuis début 2010, les professionnels ont augmenté l'écartement des grilles de tri, ce qui semble avoir un effet sur la structure en taille des débarquements.



Estimation des captures bas-normandes en tonnes (2003-2008).



Evolution des rendements des unités bas-normandes en kg/casier (2003-2008).

De manière générale, le stock montrait des signes de surexploitation manifeste jusqu'en 2007, mais les mesures de régulation prises récemment (arrêt de la pêche pendant le mois de janvier, espacement de la grille de tri, diminution du nombre de casiers autorisés) semblent avoir un effet bénéfique.

B_{2010}/B_{pa}	Tendance B	F_{2009}/F_{pa}	Tendance F	F_{2009}/F_{msy}	F_{2009}/F_{plan}
?B?Ref?	↘?	?F?Ref?	↘?	?	sans objet

La plupart des professionnels, contraints par le système de licence à un nombre de casiers déterminé par navire et une prise maximale autorisée par jour, déclarent systématiquement ces valeurs maximales dans les documents déclaratifs, même si le nombre de casiers déployé (et/ou la capture réalisée pour une marée) est inférieur à cette limite.